

## **Commentaires relatifs au projet de Politique environnementale de la Ville de Gatineau**

Soumis à la commission consultative sur l'environnement et le développement durable et aux représentants de la Ville de Gatineau dans le cadre des audiences publiques tenue le 28 mai. 2008

Par Pierre Lévesque

---

### A- Intérêt porté au projet

- La protection de la nature a toujours fait l'objet d'une préoccupation de ma part. Mais depuis septembre dernier, je consacre une grande partie du temps que m'alloue mon nouveau statut de retraité à m'informer et à réfléchir aux questions environnementales.
- Force m'est de constater que l'état de santé de notre belle planète se détériore à un rythme alarmant. Il m'est devenu de plus en plus difficile, à l'instar de Hubert Reeves, de ne pas croire que la vie de nos enfants et de nos petits enfants risque d'être beaucoup plus difficile que la nôtre, si nous n'agissons pas.
- Nous n'avons plus le choix et nous devons tous, sans exception, quelque soit notre âge ou notre statut dans la société, nous sentir responsables et croire que chaque geste compte et que nous devons tous contribuer à l'effort collectif pour assurer la qualité de vie de ceux qui viendront après nous.
- De là mon intérêt pour le projet de politique environnementale de la Ville de Gatineau. Se doter d'une telle politique constitue un geste essentiel que peut et doit poser toute municipalité moderne et je considère qu'il est de mon devoir de citoyen et de parent d'y contribuer.

### B- Opinions, commentaires et suggestions

- D'entrée de jeu, il m'apparaît important de reconnaître la très grande qualité, tant au niveau du fond que de la forme, du document soumis aux citoyens pour consultation ainsi que la transparence et l'efficacité du processus de consultation lui-même. Je tiens également à féliciter la Ville de Gatineau qui accepte courageusement d'assumer, à la demande des citoyens, un rôle de leadership en matière environnementale.

<b>EXTRAITS DU PROJET DE LA POLITIQUE</b>	<b>COMMENTAIRES</b>
<b>Le rôle de la Ville de Gatineau (p. 9)</b> «Étant donné les limites de son cadre d'intervention, la Ville ne peut tout faire seule et compte sur la collaboration de ses partenaires soit les <b>citoyens</b> , les autres villes et les autres paliers gouvernementaux.»	-La note suivante apparaît en bas de la page 6 de la politique : «Afin de faciliter la compréhension du texte, le terme « citoyen » implique la population, les organismes, les institutions et les entreprises privées et publiques œuvrant sur le territoire» -Je comprends que cette façon de faire

	<p>permet d'alléger le texte mais elle comporte le risque que certains intervenants, se sentent moins interpellés.</p> <p>-Le terme «citoyen» dans son acception la plus courante fait davantage référence aux personnes physiques ou aux individus qu'aux personnes morales. Il me semble que ces dernières se sentiraient davantage comme parties prenantes si elles étaient identifiées plus souvent dans la politique.</p>
<p><b>Le rôle des citoyens de Gatineau (p. 9)</b>  «Les citoyens sont invités à participer, à se prendre en main et à respecter la réglementation. Ils doivent s'impliquer activement, car ils sont les moteurs du changement. Les jeunes, plus particulièrement, jouent un rôle de premier plan dans ce processus : ils ont la chance d'être plus sensibilisés aux questions environnementales que l'ont été leurs parents et ils récolteront plus longtemps les bénéfices reliés aux actions visant à améliorer l'environnement».</p>	<p>-Je m'interroge sur la pertinence d'attribuer aux jeunes ce «rôle de premier plan». Il est vrai qu'ils ont «la chance d'être plus sensibilisés aux questions environnementales que l'ont été leurs parents» et qu'ils «récolteront plus longtemps les bénéfices reliés aux actions visant à améliorer l'environnement».</p> <p>-Toutefois, leurs parents, dont je suis, sont davantage responsables de la détérioration de la biosphère et à ce titre doivent être tenus d'assumer un rôle au moins aussi important que celui attribué aux jeunes. Il s'agit à mon sens d'une question d'équité entre les générations. Compte tenu que les délais qui nous sont impartis pour faire les changements requis pour sauver la planète sont très courts, tous et chacun, les jeunes et les moins jeunes, récolteront les bénéfices ou subiront les effets des actes que nous poserons ou non.</p>
<p><b>Sensibiliser et éduquer pour stimuler le changement et l'engagement (p. 14)</b>  5. Préparer un plan de communication afin de sensibiliser la population et faire connaître les activités de la Ville  6. Promouvoir des activités de sensibilisation et de formation auprès des jeunes en matière d'environnement et de développement durable.</p>	<p>-Lorsqu'il est possible de le faire, n'est-il est toujours judicieux d'associer des dates de réalisation aux objectifs?</p> <p>-Objectif 5 : Tout bon plan de communication doit être adapté aux cibles visées et afin de mettre celles-ci en évidence, je suggère de remplacer le mot «population» par «la population, les organismes, les institutions et les entreprises privées et publiques œuvrant sur le territoire». Chaque groupe et sous-groupe qui les composent devront donc faire l'objet d'une stratégie de communication qui leur est adaptée.</p> <p>-Objectif 6 : À la page 9 de la politique on</p>

	<p>affirme que les jeunes «ont la chance d'être plus sensibilisés aux questions environnementales que l'ont été leurs parents». Ne serait-il donc pas plus pertinent de «promouvoir des activités de sensibilisation et de formation» auprès des groupes moins «sensibilisés» aux questions environnementales et au développement durable. Je pense par exemple à ces dizaines de milliers de travailleurs qui prendront leur retraite au cours des prochaines années et qui jouissant de revenus assurés et de beaucoup de temps libre maintiendront pour encore plusieurs décennies, sans trop se questionner, ces habitudes de consommation et ces comportements qui ont contribué, il faut bien le reconnaître, à la détérioration de l'environnement.</p>
<p><b>Poursuivre la gestion des matières résiduelles p. 27</b>  La révision du plan de gestion des matières résiduelles est prévue tous les cinq ans</p>	<p>-Compte tenu de l'impact immense de la gestion des matières résiduelles sur l'environnement, des coûts faramineux qui y sont rattachés et de la rapidité de l'évolution des technologies dans le domaine et des délais requis pour leur mise en œuvre, ne serait-il pas pertinent de réviser le plan de gestion des matières résiduelles en l'intérieur d'un délai beaucoup plus court que cinq ans?</p>